



Personne-ressource : Aamir Mirza  
Conseiller principal, Affaires juridiques et politiques  
Téléphone : 416 945-5128  
Courriel : amirza@mfd.ca

**BULLETIN N° 0295 – P**  
Le 17 janvier 2008

# Bulletin de l'ACFM

## Politique

**Aux fins de distribution aux personnes intéressées dans votre société**

---

### ***La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la « Loi ») et les règlements connexes (les « Règlements ») – Séances d'information de CANAFE sur les nouvelles obligations pour les entités déclarantes***

Le 8 août 2007, l'ACFM a publié le Bulletin n° 0273-M traitant des modifications apportées à la Loi et aux Règlements qui ont des répercussions sur les obligations des courtiers en valeurs mobilières (dont les membres de l'ACFM).

Des représentants de CANAFE organiseront des séances d'information gratuites dans plusieurs villes du Canada au cours de février afin de vous aider à vous préparer pour l'entrée en vigueur des nouvelles obligations en vertu de la Loi et des Règlements.

On y décrira le contexte des nouvelles obligations réglementaires et le concept et les exigences de chacune de ces obligations vous seront expliqués en détail.

### **Renseignements supplémentaires**

Les personnes qui souhaitent assister à une séance doivent s'inscrire au préalable. Pour connaître les dates et lieux de la tenue des séances et la façon de s'y inscrire, veuillez consulter le site Web de la CANAFE à l'adresse suivante :

<http://www.canafe.gc.ca/reporting-declaration/info/session-fra.asp>

DM#129942